



Commission des Réclamations

Composition de la commission :

- Patrick HUNTER Président de la commission des litiges, Vice-Président du Comité National Bowling
- Rodolphe JAEGER responsable de la commission arbitrage
- André MOREAU responsable de la commission organisation compétition
- Disons recevoir le 01 juillet une réclamation du club REACTIVE CLUB TOULON-LAVALLETTE, elle est signée par son président et accompagnée du chèque ad-hoc, Monsieur Serge MOTYL.
- Disons que cette réclamation est recevable.
- Sur les faits : « la dernière journée de R1 se déroulant sur le bowling de Nice a vu au premier match se rencontrer, comme il est réglementaire les deux équipes du PONTET, soit Pontet 1 et Pontet 2.
 - Qu'à la 10^{ème} frame les deux derniers joueurs de l'équipe Pontet 2 ont délibérément fait tomber leurs boules dans la rigole.
 - Que le 4^{ème} joueur M. Monne fini sa 9^{ème} frame sur 7 spare trou à la 10^{ème} frame.
 - Que le 5^{ème} joueur M. Reynier fini sa 9^{ème} frame sur 8 trou puis la 10^{ème} frame sur deux trous.
- Disons qu'après examen, cette fin de match paraît suspecte.
- Il appert que l'arbitre de cette journée se trouve être M. Motyl,
- Que ce dernier nous précise par téléphone, qu'il n'a pas été témoin de ces faits, mais qu'ils lui ont été rapportés.
- Disons avoir contacté par téléphone le capitaine de l'équipe mise en cause Pontet 2, M. Cartier Alain.
- Relatons ici ses déclarations, qu'il nous confirme par mail : « je vous confirme avoir été témoin d'une tricherie lors de la compétition de bowling Régionale 1 se déroulant au bowling de Nice le 15 et 16 juin 2019, entre deux équipes du même club du Pontet. Il a été demandé à des membres de l'équipe 2 du club du Pontet, dont j'étais le capitaine, de laisser gagner l'équipe première du même club, qui second du classement, faciliterait son accession en nationale 3

.../...

.../...

Deux des membres de mon équipe, et ceci sans m'en informer, ont accepté et joué leurs boules dans la rigole sur les frames 9 et 10. Les noms des membres du club du Pontet qui ont accepté la tricherie réclamée par le président du club du Pontet, Mr Luc Cecchini, sont : Mr Monne Daniel, Mr Reynier Denis. Je ne cautionne pas ce genre de manipulation et j'ai, depuis cette date, démissionné du club du Pontet »

- Nous appuyant sur les déclaration de M. Cartier,
- Disons qu'il y a eu tricherie.
- Disons demander que l'équipe Pontet 2 rétrograde de la R1 à la R2,
- Disons en outre demander que l'équipe Pontet 1 n'accède pas à la Nationale 3.
- Que suite au délais d'appel, demanderons la mise en place de la commission de discipline, demanderons qu'y soient convoqué les licenciés suivants :

M. Cecchini Luc, président du club et vraisemblablement donneur d'ordre.

M. Monne Daniel joueur de la position 4

M. Reynier Denis joueur de la position 5.

- Avisons M. CECCINI président du Pontet de la procédure d'appel :
« L'appel peut être interjeté dans le délai de 7 jours suivant la notification de la décision auprès du Président du Comité National. L'appel est traité par le Comité national siégeant hormis la présence des membres de la Commission des Réclamations et litiges. ».

LABEGE Le 15/08/2019

Le président de la commission

Patrick HUNTER

